

Norme 7 : Professionnalisme et éthique

Principe

Les forestiers professionnels canadiens doivent veiller à l'intérêt public et bien comprendre le rôle de leur profession. Les forestiers professionnels font preuve d'intégrité, de compétence, d'impartialité et de responsabilité à l'égard de leurs décisions et de leurs gestes. Ils répondent à des normes professionnelles établies et respectent les principes de déontologie reliés à leur profession, incluant la formation continue et une mise à niveau constante des compétences requises.

Sujets clés

- Engagement à la formation continue et au perfectionnement professionnel.
- Relation avec l'organisme de réglementation professionnelle en foresterie.
- Conflit d'intérêts.
- Connaissance de l'histoire de la profession et de sa réglementation.
- Aspects éthiques et moraux dans l'exploitation des ressources forestières.
- Impartialité, intégrité, compétence, respect et responsabilité au cœur du profil professionnel.
- Éthique professionnelle, obligations et codes de déontologie.
- Normes de pratique professionnelle.
- Conscience des notions suivantes : diligence requise, champ de compétence, législation concernant la négligence professionnelle, devoir de prudence, responsabilité et imputabilité professionnelle.

Compétences requises démontrables

Le candidat à la certification devra être capable de s'acquitter des tâches suivantes :

- 1. Décrire le rôle des professions autoréglementées dans la société.**
 - a) Identifier les fonctions essentielles des professions.
 - b) Expliquer la structure et les fonctions de la foresterie professionnelle.
 - c) Décrire le rôle de la foresterie professionnelle dans le contexte des autres professions.
- 2. Décrire un ensemble de devoirs et d'obligations qui incombent aux organismes de réglementation professionnelle et qu'elles font respecter.**
 - a) Identifier le rôle et la fonction d'un organisme de réglementation professionnelle.
 - b) Décrire les obligations d'un forestier professionnel.
 - c) Décrire les motifs pour un mécanisme disciplinaire et de résolution des plaintes.
 - d) Décrire et expliquer l'importance des normes en matière d'admission et d'assurance de la qualité pour les professions.

3. Expliquer la limite de la compétence.

- a) Décrire la façon de déterminer sa compétence personnelle.
- b) Décrire ses propres domaines de compétence.
- c) Reconnaître les situations exigeant une expertise externe.

4. Décrire les caractéristiques et les attitudes propres au forestier professionnel.

- a) Expliquer l'objectif d'un code de déontologie.
- b) Illustrer la responsabilité personnelle liée aux décisions.
- c) Reconnaître que les bonnes pratiques peuvent avoir des significations différentes selon qu'on les envisage du point de vue technique, social, professionnel, éthique et scientifique.
- d) Saisir les ressemblances et les différences entre diverses approches (p. ex. culturelle, scientifique ou législative).
- e) Faire la différence entre les concepts de service au public, de profession, d'employeur et de ressource.
- f) Décrire l'importance de la documentation professionnelle et illustrer son utilisation.
- g) Expliquer la signification de travailler dans l'intérêt du public.
- h) Expliquer les diverses éthiques qui s'appliquent à la foresterie professionnelle.